



ALEX : UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR CONCILIER MALADIE ET TRAVAIL

Afin d'accompagner au mieux ses salariés, la Sécurité sociale met à disposition de tous ceux qui souhaitent s'informer ou sont confrontés personnellement à une maladie chronique, un cancer ou toute autre maladie de longue durée, une offre multimodale composée de deux services.

ALLO ALEX

UN SITE INTERNET ET UNE LIGNE TÉLÉPHONIQUE POUR TOUS

- Un site internet www.alloalex.com (conseils pratiques, retours d'expérience, informations légales, sujets d'actualité)
- Une ligne téléphonique - 0 800 400 310 - appel gratuit du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 (experts à disposition pour des réponses personnalisées).

Ces services sont gratuits et accessibles à tous.



ALEX



UNE PLATEFORME DIGITALE POUR LES SALARIÉS ATTEINTS D'UNE MALADIE CHRONIQUE

Service confidentiel et gratuit exclusivement accessible aux collaborateurs personnellement touchés par une maladie chronique, un cancer ou toute autre maladie de longue durée.

Cette plateforme, organisée avec le soutien d'experts, propose un contenu destiné à orienter et guider l'agent à chaque étape de la maladie (identification des interlocuteurs, conseils pratiques, retours d'expérience, réponses aux questions fréquentes, etc.)

COMMENT ACCÉDER À LA PLATEFORME ALEX ?

Les salariés souhaitant accéder à la plateforme «ALEX» doivent se rapprocher du référent handicap de la CPAM du Val-de-Marne pour obtenir le lien de la plateforme et leur code d'accès.

Mme Stéphanie LECONTE

referent-handicap.cpam-val-de-marne@assurancemaladie.fr

01.43.99.31.58 ou 07.60.81.10.57



L'offre ALEX a été mise en place par l'UCANSS dans un cadre interbranche pour une durée de 3 ans à partir du 1er février 2022.

Cette offre est destinée à accompagner au maximum 2000 salariés concernés à titre personnel par la maladie.